
États financiers consolidés de Corporation du Canton de Russell

31 décembre 2025



Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette.....	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7 – 16
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – annexe 1.....	17
Excédent accumulé consolidé – annexe 2	18
État consolidé des résultats des réserves et fonds de réserve – annexe 3.....	19
État consolidé des charges par nature – annexe 4	20

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil, résidents et contribuables de la Corporation du Canton de Russell

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation du Canton de Russell (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Corporation du Canton de Russell

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	40 890 842	43 076 708	39 616 848
Moins les montants reçus pour les :			
Comtés unis (note 3)	(14 402 110)	(15 929 808)	(14 808 626)
Conseils scolaires (note 3)	(6 164 834)	(6 684 342)	(6 353 437)
Imposition nette à des fins municipales	20 323 898	20 462 558	18 454 785
Frais des usagers	18 678 183	19 733 839	16 253 899
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	723 837	895 384	897 116
Province de l'Ontario	1 469 794	12 080 500	1 481 634
Autres municipalités	2 149 394	5 550 890	2 773 875
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	(18 070)	(403 748)
Vente (rachat) de terrains destinés à la revente	7 133 000	(198 000)	2 952 000
Pénalités et intérêts	225 494	371 237	262 176
Dons	5 000	13 096 138	13 564 679
Revenus d'intérêts	282 733	373 718	360 060
Redevances d'aménagement	2 718 404	7 825 454	12 123 657
	53 709 737	80 173 648	68 720 133
Charges (annexe 4)			
Administration générale	2 842 587	3 897 934	3 295 624
Protection des personnes et des biens	7 458 230	7 082 399	6 558 904
Services de transport	3 336 441	10 255 505	6 267 043
Services environnementaux	10 847 145	13 711 876	14 790 059
Loisirs et services culturels	4 576 753	5 289 276	5 280 340
Services sociaux aux enfants	4 315 890	4 439 181	3 776 854
Urbanisme et aménagement	1 329 141	1 152 268	2 985 144
	34 706 187	45 828 439	42 953 968
Excédent de l'exercice	19 003 550	34 345 209	25 766 165
Excédent accumulé au début	203 414 792	203 414 792	177 648 627
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	222 418 342	237 760 001	203 414 792

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Corporation du Canton de Russell
État consolidé de la situation financière
au 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	1 680 840	4 609 935
Débiteurs	16 048 941	3 899 173
Taxes à recevoir	2 747 831	3 352 517
Frais des usagers à recevoir	1 879 151	1 691 879
Autres actifs	76 883	27 123
Terrains détenus pour revente	8 799 496	8 367 374
Placements (note 4)	1 066 757	1 028 726
Prêts aux contribuables (note 5)	595 468	681 348
	32 895 367	23 658 075
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	17 856 174	8 723 179
Dépôts	1 654 180	1 166 961
Revenus reportés (note 8)	7 142 268	4 975 365
Intérêts courus sur emprunt	145 181	153 779
Emprunts (note 9)	37 251 265	15 897 444
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 10)	5 690 195	5 576 727
	69 739 263	36 493 455
Dette nette	(36 843 896)	(12 835 380)
Éventualités et engagements (notes 13 et 14)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	274 112 846	215 773 313
Stocks	10 892	67 228
Frais payés d'avance	480 159	409 631
	274 603 897	216 250 172
Excédent accumulé (annexe 2)	237 760 001	203 414 792

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil

_____, Maire

_____, Directeur général/Trésorier



Corporation du Canton de Russell

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	19 003 550	34 345 209	25 766 165
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	18 070	403 748
Amortissement des immobilisations corporelles	-	6 683 185	6 396 378
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 610 623)	(66 341 688)	(36 076 406)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	18 175	121 450
Transfert de construction en cours aux charges	-	1 244 225	2 984 544
Variation nette des obligations liées à la mise hors service	-	38 500	-
Diminution (augmentation) des stocks	-	56 336	(16 756)
Augmentation des frais payés d'avance	-	(70 528)	(43 196)
Augmentation de la dette nette	8 392 927	(24 008 516)	(464 073)
Dette nette au début	(12 835 380)	(12 835 380)	(12 371 307)
Dette nette à la fin	(4 442 453)	(36 843 896)	(12 835 380)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Corporation du Canton de Russell

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	34 345 209	25 766 165
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Augmentation des débiteurs	(12 149 768)	(500 771)
Diminution (augmentation) des taxes à recevoir	604 686	(1 612 538)
Augmentation des frais des usagers à recevoir	(187 272)	(174 927)
(Augmentation) diminution des autres actifs	(49 760)	4 403
Augmentation des créiteurs et charges à payer	3 823 114	122 690
Augmentation des dépôts	487 219	219 705
Augmentation (diminution) des revenus reportés	2 166 903	(5 180 899)
Diminution des intérêts courus sur emprunt	(8 598)	(8 483)
Augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles	113 468	44 619
Diminution (augmentation) des stocks	56 336	(16 756)
Augmentation des frais payés d'avance	(70 528)	(43 196)
	(5 214 200)	(7 146 153)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	18 070	403 748
Variation nette des obligations liées à la mise hors service	38 500	-
Amortissement des immobilisations corporelles	6 683 185	6 396 378
Dons en nature des immobilisations corporelles	(13 057 925)	(13 467 579)
Transfert de construction en cours aux charges	1 244 225	2 984 544
	(5 073 945)	(3 682 909)
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	24 057 064	14 937 103
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(47 973 882)	(21 929 922)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	18 175	121 450
	(47 955 707)	(21 808 472)
Activités d'investissement		
(Augmentation) diminution des placements	(38 031)	2 959
(Augmentation) diminution des terrains détenus pour revente	(432 122)	1 832 146
Diminution des prêts aux contribuables	85 880	93 800
	(384 273)	1 928 905
Activités de financement		
Produit d'emprunts à long terme	22 200 000	4 000 000
Remboursement du capital sur les emprunts	(846 179)	(849 514)
	21 353 821	3 150 486
Diminution nette de l'encaisse	(2 929 095)	(1 791 978)
Encaisse au début	4 609 935	6 401 913
Encaisse à la fin	1 680 840	4 609 935

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 11.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



1. Normes comptables futures

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027

Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

En décembre 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le Cadre conceptuel), lequel remplace les aspects conceptuels du chapitre SP 1000, Concepts des états financiers, et du chapitre SP 1100, Objectifs des états financiers. Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sous-tendent l'information financière dans le secteur public, notamment les caractéristiques des entités du secteur public, les objectifs de l'information financière, les principaux utilisateurs des états financiers, les caractéristiques qualitatives de l'information financière ainsi que les concepts généraux relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation.

Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2026 et s'appliquera à la Municipalité à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. L'adoption du Cadre conceptuel devrait principalement avoir une incidence sur la base d'élaboration des méthodes comptables et sur la présentation des états financiers, plutôt que sur les montants comptabilisés ou évalués.

Niveau d'autorité en tant que sources de PCGR d'annexes du Manuel du secteur public qui constituent des guides d'application

En février 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications visant à clarifier la désignation, au regard des principes comptables généralement reconnus (PCGR), de certaines annexes contenant des indications d'application dans le Manuel de comptabilité du secteur public. Ces modifications confèrent le statut de PCGR à certaines annexes sélectionnées relatives aux produits, aux transferts gouvernementaux, aux instruments financiers ainsi qu'à la présentation des charges réparties, et précisent que les annexes d'indications d'application font partie intégrante des normes qu'elles appuient, plutôt que d'avoir un caractère uniquement illustratif. Des modifications connexes ont également été apportées au chapitre SP 1150, Principes comptables généralement reconnus.

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2026 et s'appliqueront à la Municipalité à compter du 1^{er} janvier 2027. Elles sont principalement de nature clarificatrice et ne devraient pas entraîner de changements significatifs aux états financiers de la Municipalité.

Présentation des états financiers (chapitre SP 1202)

En octobre 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 1202, Présentation des états financiers, qui remplace le chapitre SP 1201 et introduit un nouveau modèle de présentation de l'information financière fondé sur le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public. Le chapitre SP 1202 apporte des modifications à la présentation de l'état de la situation financière, notamment l'introduction de nouvelles catégories de passifs, la présentation d'un état des actifs financiers nets ou des passifs financiers nets, des révisions à l'état des flux de trésorerie ainsi que de nouvelles exigences concernant la présentation des variations des actifs nets ou des passifs nets.

Le chapitre SP 1202 s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2026 et s'appliquera à la Municipalité à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise uniquement si le Cadre conceptuel est adopté simultanément, et l'information comparative sera retraitée lors de l'adoption. L'adoption du chapitre SP 1202 devrait entraîner des changements dans la présentation des états financiers de la Municipalité; toutefois, aucun changement aux montants comptabilisés ou évalués n'est prévu.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2030

Immobilisations corporelles (modifications du chapitre SP 3150)

En mai 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications au chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles. Ces modifications visent à clarifier certaines définitions et indications relatives aux immobilisations corporelles, à introduire de nouvelles exigences d'information concernant les œuvres d'art, les trésors et biens historiques ainsi que les collections, et à fournir des indications sur le traitement des actifs acquis à une valeur largement inférieure à leur juste valeur.



Corporation du Canton de Russell

Notes complémentaires

31 décembre 2025

1. Normes comptables futures (suite)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2030 (suite)

Immobilisations corporelles (modifications du chapitre SP 3150) (suite)

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2030; l'adoption anticipée est permise. Elles devraient être appliquées de façon rétrospective, sous réserve de certaines exceptions qui seront appliquées de façon prospective. La direction ne s'attend pas, à l'heure actuelle, à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers de la Municipalité, mais continuera d'en évaluer l'impact avant leur adoption.

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers consolidés du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs financiers, les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités de la Municipalité et les commissions suivantes qui sont sous le contrôle de la Municipalité :

Conseil de la Bibliothèque du Canton de Russell
Village partiellement autonome de Russell

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création légale d'une obligation à payer.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utiles de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette pour l'exercice.



2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La Municipalité n'a pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car elle ne dispose d'aucun élément donnant lieu à des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état consolidé des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire avec les durées de vie estimatives suivantes :

Améliorations de terrains	10 à 25 ans
Bâtiments et installations	20 à 50 ans
Aqueducs et égouts	20 à 100 ans
Véhicules	3 à 25 ans
Routes et ponts	25 à 80 ans
Machines et équipements	3 à 15 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la disposition. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 50 000 \$ pour les installations civiles, de 10 000 \$ pour les véhicules et de 5 000 \$ pour les actifs regroupés et pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour une raison d'efficacité. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des poteaux et des équipements.



2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré, premier sorti.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés, jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve consistent en des fonds mis de côté par le conseil pour des raisons spécifiques.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

Corporation du Canton de Russell

Notes complémentaires

31 décembre 2025



Municipalité de
RUSSELL
Township

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, les durées de vie utiles des immobilisations corporelles, l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles et l'évaluation de certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires

Les montants collectés au nom des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires sont composés des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
2025			
Imposition	15 897 650	6 684 342	22 581 992
Paiements tenant lieu d'impôts	32 158	-	32 158
	15 929 808	6 684 342	22 614 150
2024			
Imposition	14 777 557	6 353 437	21 130 994
Paiements tenant lieu d'impôts	31 069	-	31 069
	14 808 626	6 353 437	21 162 063

4. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Fonds communs de placement; la juste valeur marchande de ces placements au 31 décembre 2025 est de 1 195 093 \$ (1 195 001 \$ en 2024)	1 066 757	1 028 726

Les fonds communs de placement résultent des produits de la vente de l'ancien système électrique de Russell et sont gérés exclusivement par les fiduciaires du Village partiellement autonome de Russell. Ces placements, incluant les revenus découlant de ces fonds, doivent être utilisés uniquement pour les coûts d'exploitation, les charges des fiduciaires et pour les projets communautaires ou capitaux profitant aux résidents de Russell.

Corporation du Canton de Russell

Notes complémentaires

31 décembre 2025



Municipalité de
RUSSELL
Township

5. Prêts aux contribuables

	2025	2024
	\$	\$
Prêts aux contribuables, financés par les emprunts à long terme de la Municipalité, taux d'intérêt variant entre 2,92 % et 5,45 %, remboursables par versements annuels de 11 456 \$ à 33 138 \$, capital et intérêts, échéant entre 2026 et 2041	595 468	681 348

Les remboursements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	\$
2026	86 201
2027	50 013
2028	51 888
2029	53 838
2030	43 124
Ensuite	310 404
	595 468

6. Billet à recevoir

	2025	2024
	\$	\$
Coopérative Hydro Embrun Inc., sans intérêt ni modalités de remboursement fixes	2 862 994	2 862 994
Provision	(2 862 994)	(2 862 994)
	-	-

Au moment de la création de la Coopérative Hydro Embrun Inc., la Municipalité a convenu de lui accorder une avance de 2 862 994 \$. Selon l'entente, cette somme est remboursable seulement dans le cas d'événements spécifiques tels qu'une vente, une liquidation ou une faillite de la coopérative.

7. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 500 000 \$ (1 500 000 \$ en 2024), portant intérêt au taux préférentiel bancaire diminué de 0,5 %, renouvelable en 2026, dont 1 500 000 \$ (1 500 000 \$ en 2024) ne sont pas utilisés en fin d'exercice.

Corporation du Canton de Russell

Notes complémentaires

31 décembre 2025



Municipalité de
RUSSELL
Township

8. Revenus reportés

	2025	2024
	\$	\$
Redevances d'aménagement	4 395 576	3 541 534
Terrains récréatifs	784 331	650 965
Stationnement	5 856	5 808
Fonds pour le développement des collectivités	-	169 776
Autres	1 956 505	607 282
	7 142 268	4 975 365

La variation nette des revenus reportés au cours de l'année s'explique comme suit :

Montants reçus	11 649 618	7 271 044
Intérêts gagnés	37 568	124 844
Revenus constatés	(9 520 283)	(12 576 787)
	2 166 903	(5 180 899)
Revenus reportés au début	4 975 365	10 156 264
Revenus reportés à la fin	7 142 268	4 975 365

9. Emprunts

	2025	2024
	\$	\$
Le solde des emprunts montré à l'état consolidé de la situation financière est composé des éléments suivants :		
Emprunts portant intérêt entre 2,52 % et 4,85 %, échéant entre 2027 et 2041	11 051 265	11 897 444
Emprunts portant intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 2,00 % avec paiement d'intérêts seulement jusqu'en 2027	26 200 000	4 000 000
	37 251 265	15 897 444

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2026	257 777	620 953	878 730
2027	226 113	1 323 554	1 549 667
2028	193 092	1 345 654	1 538 746
2029	43 995	1 368 839	1 412 834
2030	45 111	1 393 163	1 438 274
Ensuite	461 119	29 971 895	30 433 014
	1 227 207	36 024 058	37 251 265

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales et du Logement.



Corporation du Canton de Russell

Notes complémentaires

31 décembre 2025

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Les obligations principales de la Municipalité liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont composées du dépotoir qui n'est plus en service, ainsi que de bâtiments et installations de la Municipalité contenant du plomb et de l'amiante, qui devront être correctement éliminés lorsque ceux-ci seront vendus ou que des travaux de rénovation seront entrepris.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	5 576 727	5 532 108
Addition sur acquisition d'immobilisations corporelles	30 000	-
Obligations réglées	(5 934)	(28 728)
Disposition des actifs	(38 500)	(41 200)
Charge de désactualisation	127 902	114 547
Solde à la fin	5 690 195	5 576 727

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles est composée des éléments suivants :

Activités d'après-fermeture du dépotoir	642 386	648 320
Bâtiments et installations	5 047 809	4 928 407
	5 690 195	5 576 727

Activités d'après-fermeture du dépotoir

Les exigences des activités d'après-fermeture du dépotoir ont été définies en conformité avec les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation du dépotoir, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surfaces, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au Ministère.

L'obligation enregistrée est basée sur des estimations et des hypothèses en rapport à des événements couvrant une période de plus de 20 ans, tout en utilisant la meilleure information disponible à la direction. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations des dépenses totales, des capacités utilisées ou du total des capacités disponibles et les frais courus estimés, et seraient reconnus de façon prospective comme un changement d'estimation, lorsqu'applicable.

11. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 66 341 688 \$ (36 076 406 \$ en 2024), dont un montant de 30 000 \$ (valeur nulle en 2024) représente l'effet non monétaire lié à l'obligation de mise hors service d'immobilisations corporelles, un montant de 13 057 925 \$ (13 467 579 \$ en 2024) représente les dons en nature, un montant de 7 701 000 \$ (2 391 119 \$ en 2024) a été payé après la fin d'exercice et un montant de 45 552 763 \$ (20 217 708 \$ en 2024) a été payé au cours de l'exercice.

12. Régimes de retraite

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, en 2025, s'appliquait à 224 membres du personnel (195 en 2024). Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à être reçu par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2025 était de 1 023 718 \$ (933 838 \$ en 2024) pour les services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

Corporation du Canton de Russell

Notes complémentaires

31 décembre 2025

13. Éventualités

Poursuites judiciaires

Des poursuites judiciaires sont en cours contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant, s'il y a lieu, des jugements qui pourraient être accordés contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux dépenses de l'exercice en cours. La Municipalité maintient une couverture d'assurance pour responsabilité civile jusqu'à 25 000 000 \$.

14. Engagements

Approvisionnement d'eau potable

La Municipalité a signé un contrat en 2007 pour l'approvisionnement d'eau potable de 2007 à 2037. Les décaissements totaux prévus au cours des douze prochains exercices ont été estimés à 80 190 000 \$.

Enfouissement et collecte des déchets

La Municipalité a signé une entente en 2020 pour la collecte des déchets et du recyclage de 2020 à mars 2027. Les décaissements totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 1 840 000 \$.

La Municipalité a signé une entente en 2014 pour le transport, le transfert et la disposition des ordures et du recyclage de 2014 à décembre 2028. Les décaissements totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 1 160 000 \$.

Obligations contractuelles

La Municipalité a signé des contrats pour des projets capitaux. Les paiements futurs s'élèveront à 41 800 000 \$.

15. Instruments financiers

La Municipalité dans le cadre de ses opérations porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de ses emprunts, qui porte intérêt à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2025, les principaux passifs financiers étaient les créditeurs et charges à payer et les emprunts.

Corporation du Canton de Russell

Notes complémentaires

31 décembre 2025



Municipalité de
RUSSELL
Township

16. Chiffres du budget

Le budget initial de fonctionnement, approuvé par la Municipalité pour 2025, est présenté dans l'état consolidé des résultats. Le budget pour les investissements dans les immobilisations corporelles est établi sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des montants d'acquisitions réels.

Aux fins de ces états financiers consolidés, les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.

Corporation du Canton de Russell

Immobilisations corporelles consolidées

Exercice clos le 31 décembre 2025



Annexe 1

	Terrains et améliorations de terrains	Bâtiments et installations	Aqueducs et égouts	Véhicules	Routes et ponts	Machines et équipements	Construction en cours	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût									
Au début	16 945 556	51 564 483	74 043 045	6 850 604	115 436 470	12 410 820	26 893 315	304 144 293	272 345 560
Acquisitions	267 514	466 392	3 769 909	977 891	9 387 937	279 725	51 192 320	66 341 688	36 076 406
Cessions	(1 500)	(109 344)	-	(83 269)	-	(183 025)	-	(377 138)	(1 293 129)
Transfert aux charges	-	-	-	-	-	-	(1 244 225)	(1 244 225)	(2 984 544)
Transfert	184 196	166 004	1 292 363	-	2 828 582	39 453	(4 510 598)	-	-
À la fin	17 395 766	52 087 535	79 105 317	7 745 226	127 652 989	12 546 973	72 330 812	368 864 618	304 144 293
Amortissement cumulé									
Au début	2 637 809	22 069 525	16 327 712	2 831 557	38 843 110	5 661 267	-	88 370 980	82 742 533
Amortissement	369 714	1 634 062	1 027 886	446 257	2 605 331	599 935	-	6 683 185	6 396 378
Amortissement cumulé sur les cessions	(1 500)	(66 224)	-	(83 269)	-	(151 400)	-	(302 393)	(767 931)
À la fin	3 006 023	23 637 363	17 355 598	3 194 545	41 448 441	6 109 802	-	94 751 772	88 370 980
Valeur comptable nette	14 389 743	28 450 172	61 749 719	4 550 681	86 204 548	6 437 171	72 330 812	274 112 846	215 773 313



Corporation du Canton de Russell

Excédent accumulé consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe 2

	2025	2024
	\$	\$
Réserves		
Fonds de roulement	1 694 328	1 640 406
Immobilisations corporelles	6 388 335	5 181 578
Autres projets spécifiques	4 313 462	6 627 529
	12 396 125	13 449 513
Fonds de réserve		
Aqueducs	9 729 356	8 192 669
Égouts sanitaires	2 062 003	1 582 564
Conseil de la Bibliothèque du Canton de Russell	650 784	563 110
Village partiellement autonome de Russell	1 069 213	1 044 784
	13 511 356	11 383 127
Réserves et fonds de réserve (annexe 3)	25 907 481	24 832 640
Terrains détenus pour revente	8 799 496	8 367 374
Intérêts courus non financés	(145 181)	(153 779)
Activités d'après-fermeture du dépotoir non financées	(642 386)	(648 320)
Investi dans les immobilisations corporelles	236 861 582	199 875 869
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles non financées	(5 047 809)	(4 928 407)
Dépenses qui seront financées par les redevances d'aménagement	(8 111 678)	(5 654 392)
Dépenses qui seront financées par la vente de terrains détenus pour revente	(13 129 233)	(11 290 682)
Dette interne	(6 732 271)	(6 985 511)
	211 852 520	178 582 152
	237 760 001	203 414 792



Corporation du Canton de Russell

État consolidé des résultats des réserves et fonds de réserve

Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe 3

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
	\$	\$	\$
Revenus de placement	282 733	239 135	297 239
Transferts nets provenant des :			
Activités de fonctionnement	15 977 330	7 457 103	5 488 149
Immobilisations corporelles non financées	(8 603 320)	(6 621 397)	(2 814 810)
Variation des réserves et fonds de réserve	7 656 743	1 074 841	2 970 578
Réserves et fonds de réserve au début	24 832 640	24 832 640	21 862 062
Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)	32 489 383	25 907 481	24 832 640



Corporation du Canton de Russell État consolidé des charges par nature

Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe 4

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
	\$	\$	\$
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	16 467 812	16 121 813	14 673 055
Intérêts	548 018	539 280	573 337
Matériaux	4 190 542	5 424 269	6 187 284
Services contractuels	13 007 442	16 313 471	14 592 459
Loyers et frais financiers	122 422	287 384	154 334
Transferts externes	369 951	459 037	377 121
Amortissement des immobilisations corporelles	-	6 683 185	6 396 378
Total des charges par nature	34 706 187	45 828 439	42 953 968